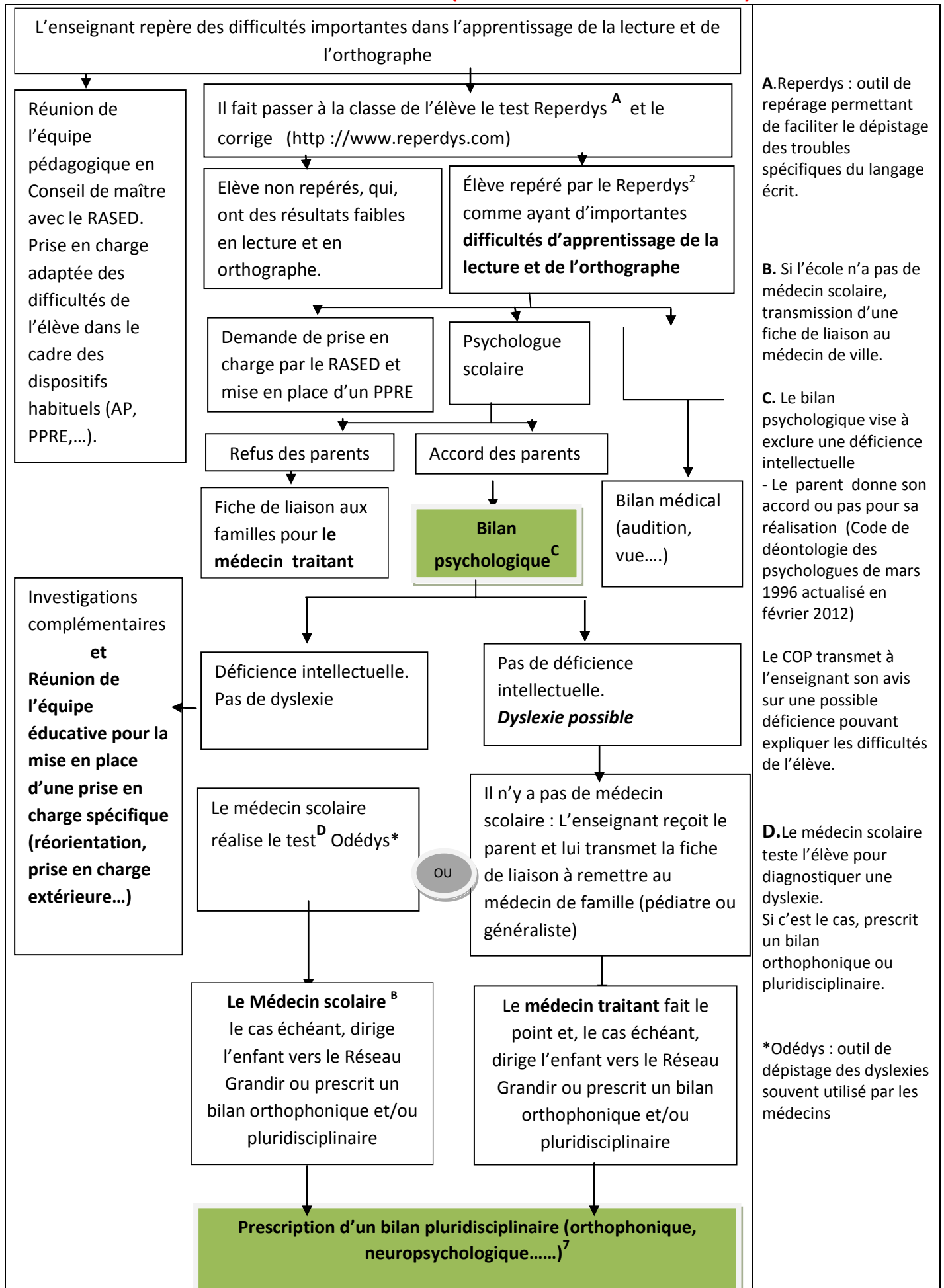


PROCEDURE DE PRISE EN CHARGE DES ELEVES EN SITUATION DE TROUBLES SPECIFIQUES DES APPRENTISSAGES EN CLASSE DE CM 1 (A LA DEMANDE DES ECOLES)



A. Reperdys : outil de repérage permettant de faciliter le dépistage des troubles spécifiques du langage écrit.

B. Si l'école n'a pas de médecin scolaire, transmission d'une fiche de liaison au médecin de ville.

C. Le bilan psychologique vise à exclure une déficience intellectuelle - Le parent donne son accord ou pas pour sa réalisation (Code de déontologie des psychologues de mars 1996 actualisé en février 2012)

Le COP transmet à l'enseignant son avis sur une possible déficience pouvant expliquer les difficultés de l'élève.

D. Le médecin scolaire teste l'élève pour diagnostiquer une dyslexie. Si c'est le cas, prescrit un bilan orthophonique ou pluridisciplinaire.

*Odédys : outil de dépistage des dyslexies souvent utilisé par les médecins

Prescription d'un bilan pluridisciplinaire (orthophonique, neuropsychologique.....)⁷

Le bilan fait apparaître un ou des troubles dys qui **n'entraînent pas** de handicap.

Au sein de l'école, rédaction d'un PAP en équipe éducative (cf circulaire académique du 5 février 2016).

Veiller à respecter les recommandations des professionnels.

Le bilan fait apparaître un ou des troubles dys qui **entraînent un handicap**

La famille se rapproche du maître référent^E qui l'accompagne pour l'élaboration du PPS^F de l'élève (mise en place du dossier MDPH).

Le document PAP (cf circulaire académique du 5 février 2016) peut servir de modèle pour le volet pédagogique du PPS.

Veiller à respecter les recommandations des professionnels.

E. Voir en annexe les coordonnées des maîtres référents de l'académie

F. PPS : Projet Personnalisé de Scolarisation. Il s'adresse aux élèves dont la situation de handicap a été reconnue par la CDA (Commission des Droits et de l'Autonomie relevant de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). (Sur la différence entre les plans, voir Annexe 7)